

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Rennes, le 28/02/2024

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE RENNES**

3, contour de la Motte
CS 44416

35044 RENNES Cedex
Téléphone : 02.23.21.28.28
Télécopie : 02.99.63.56.84

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
9 h 00 à 12 h 30 - 13 h 30 à 16 h 15

E24000030 / 35

M. le Maire de Saint-Marcen
Mairie
6 Le Bourg
35120 SAINT MARCAN

Dossier n° : E24000030 / 35
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE

Objet : Révision du zonage d'assainissement collectif des eaux usées sur l'axe Grand Gérard (commune de Saint-Marcen) - Gérard et Pont Petit (commune de Saint-Broladre)

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Monsieur Yves-Hubert GUÉNIOT, ingénieur général des ponts et chaussées en retraite, demeurant 8 boulevard du Bechay, SAINT BRIAC-SUR-MER (35800) (tel : 06-64-48-28-19) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation;


Valérie Le Boëdec